



Conseil d'administration

324^e session, Genève, 13 juin 2015

GB.324/INS/7/4

Section institutionnelle

INS

Date: 26 mai 2015

Original: anglais

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes, qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011)¹, le Conseil d'administration a approuvé des modalités visant à améliorer le mécanisme d'établissement de son ordre du jour. Il a décidé à cet égard que toutes les questions inscrites à son ordre du jour seront, par définition, présentées pour orientation et/ou pour décision, et que les questions qui sont soumises à des fins d'information uniquement et qui n'appellent pas une discussion de fond au Conseil d'administration seraient supprimées de l'ordre du jour. Par conséquent, il est également convenu que les documents portant la mention «**pour information uniquement**» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration².
2. En application de cette décision, une liste de tous les documents qui sont soumis «**pour information uniquement**» à une session donnée serait établie, afin que le Conseil d'administration puisse en prendre note, et annexée à l'ordre du jour. Cette liste figure en annexe du présent document.
3. Cette liste comprend également les documents qui sont communiqués au Conseil d'administration «**pour information uniquement**», après approbation de son bureau en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration³.

Projet de décision

4. *Le Conseil d'administration prend note de l'information contenue dans les documents énumérés en annexe.*

¹ Documents GB.310/9/1 et GB.310/PV, paragr. 129 a).

² Voir BIT: *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2011), note introductive, paragr. 44.

³ *Ibid.*, section 2.3.

Annexe

Documents approuvés par le bureau du Conseil d'administration et soumis au Conseil pour information uniquement (juin 2015)

Numéro de document	Titre
GB.324/INF/1	Programme des réunions tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration: réunions pour le reste de l'année 2015 et pour 2016
GB.324/INF/2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés